

Informations en matière de durabilité

Dans le cadre du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), Keytrade Bank souhaite communiquer les informations suivantes.

INFORMATIONS SUR L'INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Keytrade Bank est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Les pistes qui seront retenues dans ce cadre permettront, en conformité avec les législations sectorielles relatives aux politiques de rémunération, la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein des processus adéquats.

DÉCLARATION DE NON PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Keytrade Bank a examiné les conditions pratiques de mise en œuvre de ses obligations relatives à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, en application de l'article 4 du SFDR.

Les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

En raison de l'absence de données au niveau de l'instrument (attendue pour janvier 2023 selon le calendrier des exigences établi par le régulateur), Keytrade Bank n'est pas en capacité de prendre en compte à ce stade les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité tant au niveau entité qu'au niveau produit.

Il est à noter que Keytrade Bank suit de près les évolutions réglementaires et les travaux de place afin d'être en mesure de prendre en compte les principales incidences négatives dès que les informations requises seront disponibles.

INFORMATIONS SUR L'INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT LIÉES AU PRODUIT DE GESTION DE PORTEFEUILLE KEYPRIVATE

Le portefeuille de KEYPRIVATE sont composés de trackers, et non d'actions, d'obligations ou de fonds d'investissement individuels. Un tracker est un produit d'investissement qui suit la valeur d'un indice de référence. Il existe des trackers qui suivent les principaux indices boursiers (CAC40, BEL20, etc.) ainsi que des trackers sur les prix des matières premières.

Le comité d'investissement KEYPRIVATE a sélectionné 8 trackers dans 4 classes d'actifs différentes, composé de dizaines, parfois de centaines, d'actifs sous-jacents.

A ce stade, les gestionnaires des produits (trackers) sélectionnés estiment que les risques en matière de risque de durabilité ne sont pas pertinents. Aussi, compte tenu de la non pertinence de la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau des produits composant le portefeuille de KEYPRIVATE, il n'est de fait pas pertinent pour Keytrade Bank d'intégrer les risques en matière de risque de durabilité dans les décisions d'investissement du comité d'investissement KEYPRIVATE.